

9 choses que les organismes charitables en quête de bénévoles veulent que les entreprises sachent

Demande de 100 employés bénévoles pour une seule journée.

Chercher des façons de faire sa part... la semaine prochaine.

Des bénévoles désireux de planter des arbres, mais sans budget pour les fournitures.

Les organismes communautaires reçoivent beaucoup de demandes de la part d'entreprises en quête d'occasions de bénévolat pour leurs employés – certains reçoivent des douzaines d'offres d'aide tous les mois. Mais malgré les bonnes intentions des entreprises, certaines demandes ne sont simplement pas réalisables et causent beaucoup de stress aux organismes communautaires.

« Les organismes communautaires craignent que s'ils disent à une entreprise qu'ils ne peuvent accommoder un si grand nombre d'employés ou qu'ils n'ont malheureusement pas assez de temps pour planifier l'événement, cette entreprise ne s'adresse plus à elles ou, pis encore, retire son appui s'il s'agit de donateurs », explique un participant à une réunion de représentants d'organismes charitables tenue en mars dernier et organisée par [Bénévoles Toronto](#).

Voici quelques points dont les organismes communautaires aimeraient que les entreprises – y compris les groupes d'employés et les services qui s'organisent par eux-mêmes – tiennent compte pour aider les employés et les collectivités qu'ils desservent à vivre des expériences positives :

1. **Être accommodants** – Surtout en ce qui a trait aux dates; être prêts à s'adonner à des tâches bénévoles auxquelles ils n'auraient pas pensé.
2. **Prévoir un délai suffisant** – Faire la demande au moins deux mois avant l'événement idéal pour permettre une planification adéquate.
3. **Prévoir un délai encore plus long dans le cas du travail auprès de jeunes ou de groupes vulnérables** – Les bénévoles doivent faire l'objet d'un filtrage de la part de la police et du secteur vulnérables pour pouvoir œuvrer auprès d'enfants, d'ainés, de personnes handicapées, etc. Il faut parfois attendre jusqu'à quatre mois pour obtenir les résultats d'un filtrage et il y a des frais connexes. La bonne nouvelle, c'est qu'une fois que les employés ont réussi l'étape du filtrage, ces résultats sont en vigueur pour un an ou plus.
4. **Il n'y a pas beaucoup d'occasions qui permettent d'accommoder les groupes de plus de 20 employés** – Afin de garantir que chaque bénévole a la chance d'accomplir quelque chose qui favorise l'avancement de la mission de l'organisme, certains organismes n'acceptent pas plus que 10 bénévoles à la fois. Si vous faites affaire avec de gros groupes, songez à les diviser et à prendre contact avec plusieurs organismes charitables.

5. **Donateurs, soyez aux aguets** – Si un événement avec des employés bénévoles n’était pas prévu dans l’entente de don, la tenue de cet événement n’est pas garantie. Assurez-vous d’avoir une discussion en ce sens pour voir ce qui est possible!
6. **Budget – Les occasions de bénévolat imposent des coûts aux organismes communautaires, tant sur le plan des fournitures que du temps du personnel. Soyez prêts à discuter des coûts avec votre partenaire communautaire et à les absorber.**
7. **S’assurer que les employés qui s’engagent sont au courant des politiques de l’entreprise** – Les organismes communautaires constatent une hausse des demandes de la part d’employés qui représentent leur service ou de groupes d’employés (au lieu de demandes provenant du bureau de la RSE ou de l’équipe des affaires publiques). Ces initiatives sont formidables et les entreprises se doivent d’appuyer ces ambitieux organisateurs en s’assurant que leurs politiques sur le bénévolat (p. ex., respect du budget, questions de santé et sécurité, etc.) sont largement disséminées à la grandeur de l’entreprise.
8. **Songer à un engagement à long terme** – D’extraordinaires occasions de transformation sont créées quand les employés ont la chance de s’adonner à des activités bénévoles à long terme, comme des activités de mentorat ou le partage de compétences en marketing, en comptabilité, etc. Discutez avec les organismes communautaires des façons créatives qui s’offrent de les aider à plus long terme.
9. **Si pas cette fois, revenez à la charge** – Si un organisme communautaire dit que votre offre de bénévolat ne concorde pas avec ses besoins ou capacités pour l’instant, demandez-lui ce qui conviendrait mieux et planifiez une autre conversation avec lui la prochaine fois que vos employés expriment le désir de faire du bénévolat.

Pour obtenir des conseils sur la façon d’établir des partenariats entre les entreprises et les organismes communautaires, lisez le [Code canadien du bénévolat appuyé par l’employeur](#).

Pour des exemples d’entreprises qui sont devenues des chefs de file dans le domaine du bénévolat appuyé par l’employeur, lisez [Mener avec intention – le bénévolat appuyé par l’employeur au Canada](#).